



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : - Evaluation du contrat d'agglomération / CPER**

Le Grand Dijon a confié à la société Algoé une mission d'évaluation de son contrat d'agglomération 2002-2006 (40 millions d'euros).

## **A – Points clefs des travaux d'évaluation**

### 1. Constats

- a) Un taux de réalisation remarquable : 87,5 % fin 2006 avec une perspective de 94 % fin 2007.
- b) La structuration d'une intercommunalité de projets ; le système de cotation lui attribue 59 points contre 48 à l'attractivité et 41 au cadre de vie.
- c) La structuration d'une compétence communautaire politique de la ville encore à positionner et dont l'effet levier reste à consolider.
- d) La prédominance de 2 thématiques :
  - l'habitat et le logement : 37 % des dépenses,
  - l'environnement et le développement durable : 29 % des dépenses.
- e) Le renforcement financier du partenariat local ; le Grand Dijon a financé 26 % des actions.
- f) Une concentration d'actions à effet levier. 17 actions ont un coût supérieur à 2 millions d'euros représentant 95 % des opérations réglées à ce jour.
- g) Un suivi financier à améliorer avec la mise en place d'outils partagés.

### 2. Propositions

- a) Garder le cap :
  - consolider l'attractivité,
  - maintenir l'effort de mise à niveau des équipements
  - rendre plus lisible la stratégie économique,
  - poursuivre la politique de développement durable engagée,
  - intégrer la gestion urbaine de proximité et le cadre de vie,
  - articuler étroitement le développement économique et la cohésion sociale.
- b) Positionner le Grand Dijon en tant que métropole. Il s'agit d'intervenir sur les facteurs de métropolisation :
  - caractériser et définir l'identité, les spécificités et la «marque » Grand Dijon,
  - doter le Grand Dijon d'équipements et services de niveau métropolitain,
  - favoriser l'innovation et la créativité,
  - promouvoir la mise en réseau des équipements et acteurs,
  - ouvrir le Grand Dijon sur l'extérieur interrégional et international (stratégie, accès aux financements européens, coordination de partenariats, mobilité des acteurs locaux),
  - créer de l'événementiel.

Les conclusions évaluatives du contrat d'agglomération ont notamment servi de fil directeur lors de l'élaboration du CPER.

## **B – Des projets clefs à effet métropolitain inscrits au CPER 2007-2013**

- Le Grand Dijon souhaite prendre place dans les 3 orientations du CPER (278 millions d'euros pour la Région et 350 millions d'euros pour l'Etat = 628 millions d'euros) :
  - compétitivité (développement économique et emploi durable),
  - attractivité (retenir les bourguignons et attirer les étudiants et entreprises),
  - développement durable pour un avenir préservé.

- En ce qui concerne les transports :
  - « l'Étoile ferroviaire » LGV Rhin - Rhône (branches Est, Sud, Ouest, Nord, axe Metz - Lyon - Dijon) liaison Dijon - Nevers ; Nœud dijonnais,
  - TCSP.
- En ce qui concerne l'économie :
  - pôle de compétitivité Vitagora,
  - filières sectorielles agro-alimentaire, T.I.C.,
  - tourisme : observatoire et commercialisation,
  - mission de veille : Maison de l'Emploi et de la Formation.
- En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche :
  - Polytechnicum,
  - Pôle matériaux,
  - Pôle agricole : \* agro-alimentaire  
\* agro-environnement
  - Pôle Santé et STIC,
  - Antenne Sciences Po Dijon,
  - Pharmimage,
  - Synerginov,
  - Cultures scientifique, technique et industrielle,
  - Logement étudiants,
  - Esplanade Erasme,
  - Maison Internationale des Chercheurs.
- En ce qui concerne l'environnement :
  - Eau, climat et biodiversité.
- En ce qui concerne les grands sites patrimoniaux :
  - Prise en compte du classement de la Côte de Beaune - Dijon au patrimoine mondial de l'humanité.
- En ce qui concerne le rôle de capitale régionale de Dijon :
  - Pôle culture, dont médiathèque centrale et musée des Beaux-Arts,
  - Stade nautique,
  - Stade Gaston Gérard.

## C – Volet territorial

- En ce qui concerne le volet territorial (45 millions d'euros) :
  - Enveloppe financière consacrée au Grand Dijon à définir et à utiliser dans une optique de métropolisation en élaborant courant 2007 un document du type contrat d'agglomération 2007-2013

Pour extrait conforme,  
Le Président

Publié le - 2 AVR. 2007  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 2 AVR. 2007



VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du **29 MARS 2007**

DIJON, le : - 2 AVR. 2007

LE PRÉSIDENT,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 2 AVR. 2007



# Contrat d'agglomération du Grand Dijon – 2002-2006

## Synthèse opérationnelle



## I- Un taux de réalisation remarquable: 87,5% avec une perspective de 94% fin 2007

Ce taux est calculé compte tenu des paiements réalisés et des engagements connus (dépenses programmées mais non réalisées),

au 31/12/06	Coût net réalisé	Avec les engagements connus au 31/12/06				Estimation du taux de réalisation fin 2007
		Grand Dijon	Région	Etat	Département	
Financements	324,2 M€	28,6 M€	5,3 M€	5,2 M€	0,8 M€*	
% de réalisation de l'enveloppe financière (403 M€)	80,4%	87,5%				94%

## II- La construction d'une intercommunalité de projets

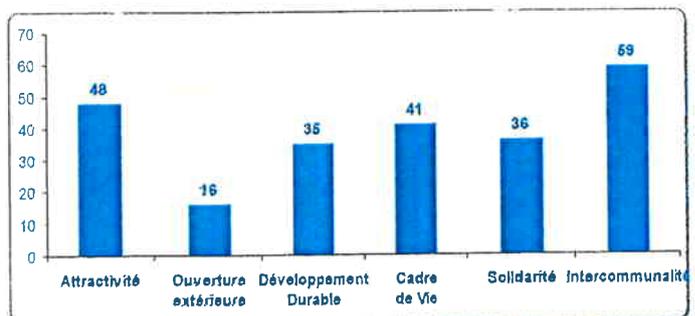
La forte valeur ajoutée de la période 2002-2006, est la structuration de l'intercommunalité

Les regards ont évolué positivement sur la valeur ajoutée de l'intercommunalité

Certaines actions ou thématiques ont eu un caractère plus stratégique dans cette évolution.

- soit parce qu'elles répondaient à une logique de construction de l'agglomération : déploiement sur l'ensemble de l'agglomération (ex : production de logements sociaux) et/ou favorisant la collaboration de multipartenaires (ex : réflexion autour de l'attractivité ou de la relation avec les PECO - logement des jeunes) et/ou mobilisant de nouvelles dynamiques collectives (ex : charte de l'environnement) et/ou accompagnant de grands changements (ex : candidature ANRU, mise en place de l'EPFL),
- soit parce qu'elles répondaient à des besoins clés ou émergents auxquels l'action publique pouvait répondre : besoins de recrutement des entreprises, habitat...
- soit parce qu'elles avaient un effet levier fort pour attirer de nouveaux acteurs (ex : Caisse des Dépôts et Consignations dans le logement social).

## Une contribution différenciée des 145 actions aux effets attendus



Très lisiblement, c'est l'effet « construire et conduire des actions innovantes pour mieux structurer l'intercommunalité » qui a connu le plus de succès. Suivent, ensuite, « développer l'attractivité de l'agglomération » et « créer un cadre de vie convivial ».

### **III- Une forte structuration de moyens**

Le Contrat d'Agglomération présentait 17 actions qui visaient à :

- la mise en place de structures ou dispositifs leviers : Mission Locale, PLIE, Réseaux de villes, Pays, MOUS Relogement, Politique de la ville, lieu d'archivage, communication, agence d'urbanisme, Etablissement Public Foncier, veille économique...auxquels s'est ajouté le SCOT,
- la conduite de réflexions structurantes avec une visée moyen-long terme : relations internationales, relations avec les PECO, bureau des temps, attractivité de l'agglomération.

11 actions, soit 65% d'entre-elles ont été conduites et sont en vitesse de croisière. Les autres sont en attente de suivi concret comme les réflexions portant l'agglomération à un niveau international. 5 n'ont pas été réalisées. Ce sont la mise en place de l'agence d'urbanisme, la création d'un lieu unique d'archivage, la réflexion autour de l'agglomération à l'échelle européenne et internationale conditionnée par celles relatives à la coopération décentralisée Nord-Sud et au développement des relations avec les PECO, réalisées mais sans suites concrètes, à ce jour, la veille économique et, enfin, la mise en place d'un Pays.

### **IV- La mise en place d'un management par projet à perfectionner**

**Le point faible**, sans nul doute, est l'insuffisance des outils de suivi, notamment financiers. Il n'a jamais été possible d'avoir une vision « juste » et en temps réel de la consommation des financements croisés mobilisés. Les différents partenaires n'ont pu mettre en commun que les dépenses réellement payées et jamais les engagements financiers. Ceux-ci ont été suivis, seulement dans le cas où le Grand Dijon était maître d'ouvrage. Les tableaux financiers diffusés ne reflétaient, donc, que très partiellement, la réalité.

**Les règles d'un système de partage de l'information restent à poser dans les procédures contractuelles appliquées : un langage commun, un espace collaboratif de travail...**

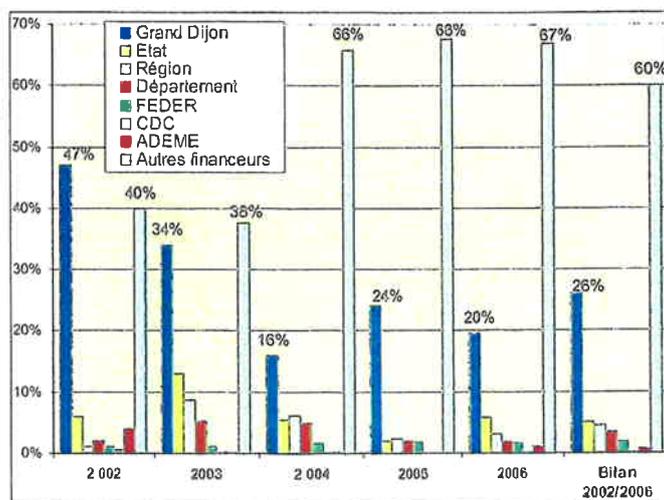
**Le point fort** de ce contrat est la démarche de pilotage par projet qui est, désormais, bien acquise et ré-appropriée dans les pratiques. Toutefois, il s'agit dans une nouvelle perspective de mettre en place une animation spécifique afin de créer de vrais déclics dans les pratiques, notamment dans la stimulation du développement durable et l'articulation entre développement économique et cohésion sociale.

## V- La prédominance de 2 thématiques: habitat-logement et développement durable

Thématiques	Idées-clés
<p><b>L'habitat et le logement</b></p> <p>115 M€, soit 37% des dépenses nettes</p>	<p><b>Une très forte structuration de fonds tant technique que partenarial</b></p> <p>L'action la plus remarquable est la prise en charge des déficits d'opérations pour les logements sociaux qui a pesé 110 M€ et atteint 800 logements.</p> <p>3 groupes d'actions, de poids égal, composaient ce volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production de l'habitat social</li> <li>- La qualité du parc locatif privé</li> <li>- Le soutien aux populations spécifiques</li> </ul> <p>Les dispositifs mis en place demandent encore à être promus et les actions non réalisées ont été orientées vers les partenaires : bailleurs, Département, CAF...</p>
<p><b>Développement durable</b></p> <p>90 M€, soit 29% des dépenses nettes</p>	<p><b>Une politique environnementale plus que de développement durable</b></p> <p>50% des actions concernent les déchets avec une forte mise à niveau des équipements.</p> <p>Les actions relatives à la protection ou à l'aménagement des espaces verts sont plutôt encore à l'état de gestation ou d'expérimentation.</p> <p>La stimulation d'une politique de développement durable s'est fortement structurée avec l'élaboration de la charte de l'environnement et la perspective d'une maison de l'environnement dont l'ouverture est programmée pour 2007.</p>
<p><b>Les équipements culturels et de loisirs</b></p> <p>34 M€, soit 11% des dépenses nettes</p>	<p><b>Des équipements à rayonnement différencié</b></p> <p>20 des 21 actions ont été engagées.</p> <p>Les actions relatives aux équipements structurants sont en cours ou terminées : Zénith, Musée des Beaux-Arts, Palais des Congrès...</p> <p>Les équipements de proximité n'ont pas fait appel aux financements du contrat : dojo de Karaté, bassin d'eau vive... et les réalisations n'ont pas l'ambition affichée au départ.</p>
<p><b>Le développement économique et tourisme</b></p> <p>22,1 M€ soit 7% des dépenses nettes</p> <p>dont</p> <p>0,4 M€ pour les aides directes aux entreprises</p> <p>0,3 M€ pour le tourisme</p>	<p><b>Une construction centrée sur le développement interne</b></p> <p>Sujets traités:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•La réalisation de zones d'activité ou leur requalification,</li> <li>•l'appui à l'enseignement supérieur et son rapprochement avec le monde de l'entreprise,</li> <li>•Des réflexions relatives à une vision stratégique de l'agglomération,</li> <li>•La création d'activités.</li> <li>•Des aides aux entreprises</li> </ul> <p>Des opérations très lourdes ont été engagées avec des réalisations remarquables, témoin de la dynamique engagée : parc d'excellence, implantation d'IKEA, VITAGORA, synergie entreprises-universités...</p> <p>Les actions relatives à la création d'activités (économie solidaire, nouveaux métiers - nouveaux emplois, pépinière d'entreprises) ne sont pas engagées, suite à un glissement de compétences vers la Région.</p> <p>Enfin, 2 actions seulement sur les 7 du contrat, relatives aux aides directes aux entreprises, ont donné des suites concrètes.</p> <p>Les actions relatives au tourisme portaient sur la valorisation des atouts de l'agglomération : patrimoine, arts culinaires ou tourisme fluvial mais aussi sur la mise aux normes de l'hébergement et la mise en réseau des opérateurs.</p>
<p><b>Le foncier et la restructuration urbaine</b></p> <p>22 M€, soit 7% des dépenses nettes</p>	<p><b>Une politique foncière structurante et transversale</b></p> <p>Trois volets traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un Etablissement Public Foncier qui répondait à un besoin de la maîtrise foncière à l'échelle de l'agglomération, après évolution législative.</li> <li>- La structuration des friches militaires est en cours,</li> <li>- Les opérations de renouvellement urbain ont été orientées dans le plan d'actions ANRU.</li> </ul>
<p><b>Les infrastructures de communication et de transport</b></p> <p>12,5 M€, soit 4% des dépenses nettes</p>	<p><b>Un parcours pour atteindre les meilleurs standards d'équipement et se hisser au rang de métropole</b></p> <p>22 des 23 actions sont en cours ou réalisées.</p> <p>Tous les modes de déplacement ont été traités : avion, train et notamment TGV, transports en commun (bus), vélo, piéton...</p>
<p><b>Solidarité</b></p> <p>3 M€, soit 1% des dépenses nettes</p>	<p><b>Un Contrat marqué par la mise en place de moyens structurants</b></p> <p>Le Contrat posait les bases d'une politique de la ville structurante : PLIE, ingénierie d'insertion, Mission Locale, MOUS relogement, ...</p> <p>Toutefois, l'effet solidarité s'est traduit de façon plus transversale par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement dans la construction d'une vraie mixité sociale</li> <li>-La mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics : Près de 200 personnes ont été concernées dans le secteur exclusif du BTP. C'est un 1<sup>er</sup> signe de mobilisation.</li> </ul>

## VI – Le renforcement du partenariat qui se traduit financièrement

L'appréciation des montants contractualisés n'est pas exhaustive. Cette analyse ne détaille pas les contributions des communes qui sont comptabilisées de manière globale dans les « autres financeurs ».



Les « autres financeurs » ont contribué aux financements du Contrat d'Agglomération à hauteur de **60%** ce qui représente 186 M€. Les principaux postes de dépenses sont :

- La participation aux déficits d'opérations de logements sociaux : Communes et bailleurs sociaux (111 M€)
- La mise aux normes de la station d'épuration : Syndicat Mixte du Dijonnais, Lyonnaise Des Eaux, Agence de l'eau... (60 M€)

Le **Grand Dijon** a financé **26%** des actions du Contrat d'Agglomération, soit 80 M€. Les principales opérations sont :

- La construction du Zénith (16,5 M€)
- La mise aux normes de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (19 M€)
- La création d'une ZAE d'intérêt communautaire, Parc d'excellence 2000 (8,4 M€)
- La valorisation et tri sélectif des déchets (5 M€)
- L'unité de traitement des DASRI (3,5 M€)

L'**Etat** a financé **5%** des actions du Contrat d'Agglomération, soit 16,8 M€ :

- Au titre du droit commun, la participation aux déficits d'opérations de logements sociaux (6,2 M€), la ligne TGV Rhin-Rhône branche Est (3 M€) et la Mission Locale (2,7 M€)
- Dans le cadre du CPER : ORU Dijon (1,2 M€), Zénith (1,1 M€)

La **Région** a contribué aux financements du Contrat d'Agglomération, à hauteur de **4%** soit 12,4 M€ :

- Au titre du droit commun : la ligne TGV Rhin-Rhône branche Est (2,6 M€), l'accueil de l'antenne de l'IEP (1,9 M€), Mission locale (2,7 M€),
- Dans le cadre du CPER : ORU Dijon (1,5 M€), Plan directeur CREPS (1,1 M€)

Le **Département** a financé **3%** du Contrat d'Agglomération, soit 9,4 M€ :

- La participation aux déficits d'opération des logements sociaux (2,3 M€) et TGV Rhin-Rhône branche Est (1,1 M€)

## VII – Une concentration d’actions à effet levier

Les opérations les plus coûteuses >2M€		Côût net réalisé
<b>Maitrise d'ouvrage Grand Dijon</b>		
IA39	Création de zones d'activités économiques	4 268 350
IA40	Requalification des zones d'activités existantes	7 507 245
IA41	Parc d'excellence 2000	6 596 729
IIA21	Mise aux normes de l'usine d'incinération	20 639 371
IIA31	Valorisation des déchets	2 372 255
IC23	Zénith	16 500 000
IIA23	Tri sélectif des déchets	3 846 567
IIIC16	Accueil des gens du voyage	3 775 342
IIIF4	Correspondants de nuits	2 960 016
<b>Maitrise d'ouvrage autre que Grand Dijon</b>		
IA37-1	APD Branche Est	8 469 193
ID21	Accueil de l'antenne IEP	2 391 925
IIA53	Mise aux normes de la station d'épuration	60 145 179
IIIA17	Salle de gymnastique Marsannay	3 624 052
IIIC02-3	Prise en charge les déficits d'opération	110 771 854
IIID11	Mise en oeuvre des ORU	19 419 344
IIID24	PLIE d'agglomération	4 688 086
IIID25	Mission locale d'agglomération	6 885 232
IIID12	PRU	2 417 336
Total		287 278 076

17 actions ont eu un coût supérieur à 2 M€. Leur financement global représente près de 298 M€, soit 95% des 312 M€ réglés à ce jour.

16 actions ont dépassé les montants estimés en 2002, dans le cadre de l’enveloppe initiale :

Logements sociaux/participation aux déficits d'opération : + 92 477 853 €

Zénith : + 2 300 000 € ( du fait du passage de 6500 places à 8000 places)

Mise aux normes de la station d'épuration : + 6 788 200 €

Mise aux normes UIOM : + 3 870 000 €

Mission locale d'agglomération : + 3 261 232 €

Accueil des gens du voyage : + 2 098 320 €

Salle de gymnastique de Marsannay : + 1 718 051 €

Tri sélectif des déchets : + 722 000 €

ADP Branche Ouest : + 630 120 €

ADP Branche Est : + 618 193 €

Accueil de l’antenne IEP : + 104 925 €

Planétarium : + 95 460 €

Desserte aéroportuaire : + 92 150 €

Accroître l'attractivité : +18 850 €

« Conférence intercommunale du logement » : + 12 996 €

Diagnostic des ressources humaines : + 10 760 €

## VIII - Les perspectives à promouvoir

<p><b>A- Un cap à poursuivre</b></p>	<p>Ce 1<sup>er</sup> Contrat a posé les bases d'une politique active de développement en dotant l'agglomération d'équipements et de moyens aptes à porter ce développement.</p>
<p><b>B- Les enjeux d'une prochaine contractualisation</b></p>	<p>Identifier une marque du Grand Dijon : Qu'est ce qui différencie l'agglomération des autres territoires ? Quelles spécificités promouvoir pour attirer les investisseurs et développer une conscience d'agglomération?</p> <p>Afficher de manière plus lisible, une stratégie de développement économique tant pour les acteurs locaux que pour les investisseurs extérieurs en y consacrant des moyens supplémentaires</p> <p>Consolider et développer l'attractivité extérieure : il s'agit de poser les suites concrètes des réflexions conduites de 2002 à 2006 pour renforcer la compétitivité du territoire communautaire</p> <p>Maintenir la tendance de mise à niveau en équipements : logement, transports, enseignement supérieur... en l'articulant avec la marque.</p>
<p><b>C- Le pilotage du développement : les pistes de progrès</b></p>	<p><b>Un document contractuel et unique de programmation dans une double optique de lisibilité et de mise en cohérence.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un langage et des grilles communes au niveau financier.</b> Il s'agit de distinguer le montant engagé (ou montant de la dépense programmée) et le montant effectivement réglé (le paiement est effectué).</li> <li>- <b>un espace collaboratif de travail</b> autrement dit un outil de travail basé sur l'usage des nouvelles technologies. Un espace collaboratif est un site internet dédié, construit et adapté pour une finalité donnée.</li> <li>- <b>Un équilibre entre études et réalisations</b> à conserver pour une meilleure maîtrise du développement.</li> <li>- Des outils adaptés à <b>la maîtrise du déploiement des actions</b> : calendrier de réalisation ou masterplan, reporting régulier...</li> <li>- <b>Des changements de pratiques qui exigent des animations spécifiques</b>, notamment sur la stimulation du développement durable et l'articulation entre développement économique et cohésion sociale.</li> <li>- <b>Une communication particulière auprès des acteurs impliqués</b> dans tel ou tel projet ou réflexion, même ponctuel. Il s'agit de conserver la mobilisation et l'engagement.</li> <li>- <b>Un suivi du projet Grand Dijon à partir d'indicateurs globaux</b> qui permettent de situer l'état d'avancement et qui mutualise les différentes politiques conduites : Contrat d'agglomération, PLH, CUCS, PLIE...</li> </ul>

## VIII- Les perspectives à promouvoir

<p><b>D- Des thèmes majeurs à traiter</b></p>	<p>Des thèmes majeurs ont été affichés dans le 1er contrat sans avoir, encore, donné tous leurs effets. Il s'agit de garder le cap. Quelques pistes...</p> <p><b>Le développement économique dans une double optique de compétitivité et d'attractivité</b></p> <p><b>Le développement durable en matière de logement, de transports et de foncier</b></p> <p><b>La gestion urbaine de proximité et le cadre de vie, liant renouvellement urbain et cohésion sociale:</b></p>
<p><b>E- La mise en réseau des acteurs et des équipements</b></p>	<p>La mise en vitesse de croisière d'une métropole passe par une mise en réseau des acteurs locaux de toute compétence et de tout domaine. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- s'appuyer sur les acteurs et centres ressources existants,</li><li>- décloisonner les différentes prestations,</li><li>- Révéler et mobiliser des communautés d'acteurs autour de projets précis,</li><li>- Animer autour de pratiques et de compétences remarquables,</li><li>- Bâtir des projets collectifs autour de thèmes fédérateurs,</li><li>- Rendre lisible les lieux de rencontre,</li><li>- Mettre en place des « places de marché » avec des offreurs et des demandeurs de partenariats,</li><li>- ...</li></ul>

## VIII - Les perspectives à promouvoir

### B- Les facteurs de métropolisation

#### Les spécificités

La marque Grand Dijon autour « du goût, de la nutrition-santé » est forte et restera, sauf politique contraire, un élément identitaire de cette marque. Elle est à valoriser sur le « marché » métropolitain.

- La construction d'une image de marque et de sa cohérence : le lien entre représentation et réalité,
- La diffusion des valeurs et des promesses : quelle différenciation de l'agglomération?
- La marque doit être portée et remplie jusqu'au cœur du territoire,
- ...

#### Le niveau de créativité et d'innovation

Le Grand Dijon apparaît en émergence par quelques niches, notamment autour du pôle de compétitivité. Le transfert de technologie est un axe de développement. Comment développer, dans ce secteur, des entreprises portées par la créativité et le talent, susceptibles de générer de la croissance et de l'emploi : renforcer la présence d'acteurs à forte valeur ajoutée, stimuler l'innovation par fertilisation croisée entre enseignement, recherche, institutions culturelles et entreprises ...

#### Le niveau d'équipements à vocation métropolitaine

Le prochain contrat doit s'engager dans une continuité : étoile ferroviaire, TGV, FRAC, TCSP, médiathèque, musée des Beaux Arts, campus, enseignement supérieur, piscine olympique, extension du stade de football, ... il s'agit de veiller à marquer avec ces équipements, l'image du Grand Dijon.

#### L'ouverture extérieure, notamment à l'international

Cette ouverture peut s'ordonner autour des facteurs de métropolisation. Elle permet de donner de la ressource aux acteurs locaux dans une dimension géographique, aujourd'hui incontournable, notamment européenne.

Elle exige des moyens qu'il s'agit d'organiser et d'appuyer :

- Elaboration de la stratégie internationale souhaitée : la réflexion est conduite,
- Accès aux financements européens (lobbying)
- Recherche de coordination de partenariats,
- Logistique : capacité d'accueil et d'hébergement, interprétariat,
- Mobilité et mobilisation des acteurs locaux, ...

#### La capacité à créer de l'événementiel

Une politique événementielle donne du souffle à une économie. Elle est à la convergence du développement économique, du rayonnement culturel et parfois de la cohésion sociale.